

VOUS SOUHAITEZ CONSTRUIRE UN BÂTIMENT AGRICOLE

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE - SIGNATURE ARCHITECTE

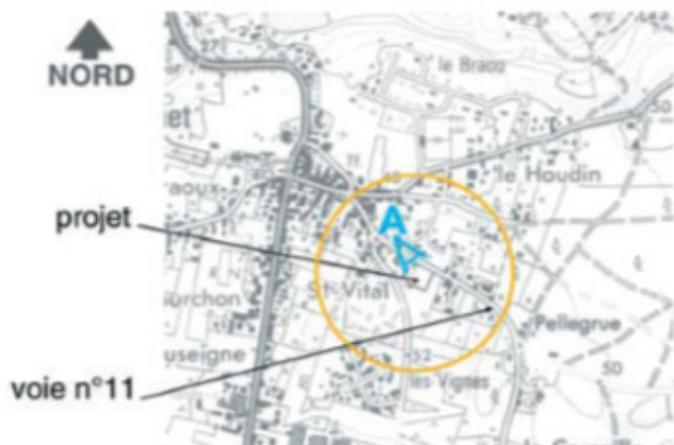
Délai d'instruction de 3 mois (délai de droit commun) Vous trouverez sur cette fiche les différentes pièces à fournir pour constituer votre dossier.

1 UN FORMULAIRE

[Cerfa n°13409*15](#)

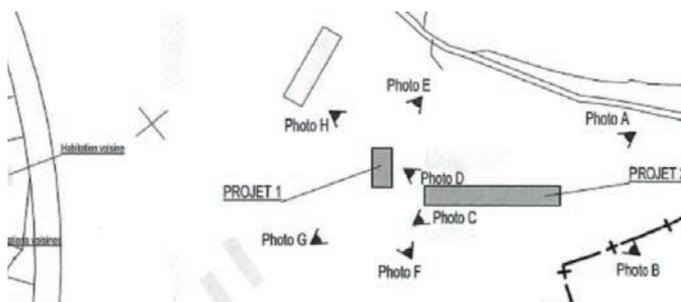
2 UN PLAN DE SITUATION DU TERRAIN

Il doit permettre de localiser précisément votre terrain à l'intérieur de la commune.



3 UN PLAN DE MASSE

Il permet de décrire le terrain et d'y situer la construction (vérification des règles d'implantation, de la desserte par les réseaux, etc.).



**INDIQUEZ LES INFORMATIONS SUIVANTES :
Pour le terrain :**

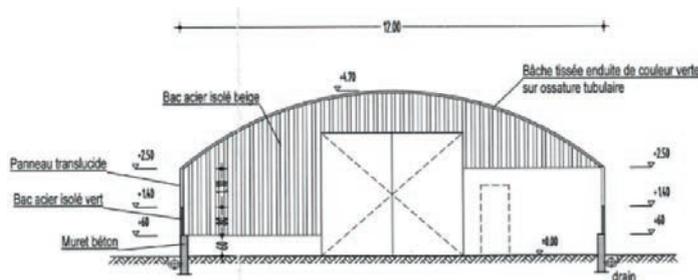
- Son orientation,
- Ses dimensions, les courbes de niveau,
- Les bâtiments existants sur le terrain, à conserver ou à démolir,
- Les plantations, les clôtures.
- L'échelle graphique utilisée.

Pour votre projet de construction :

- Ses distances par rapport aux limites du terrain,
- L'emplacement des réseaux : eau, électricité, assainissement,
- La localisation des habitants les plus proches,
- En cas d'assainissement individuel, représentez-le sur le terrain.

4 UN PLAN EN COUPE

Il montre le volume de la construction et son adaptation au terrain (en particulier si celui-ci est en pente).



INDIQUEZ LES INFORMATIONS SUIVANTES :

- Le profil et les niveaux du terrain naturel,
- Le profil et les hauteurs de la construction par rapport au terrain naturel.

Reportez la position de la coupe sur le plan de masse.

5 UN DOCUMENT GRAPHIQUE

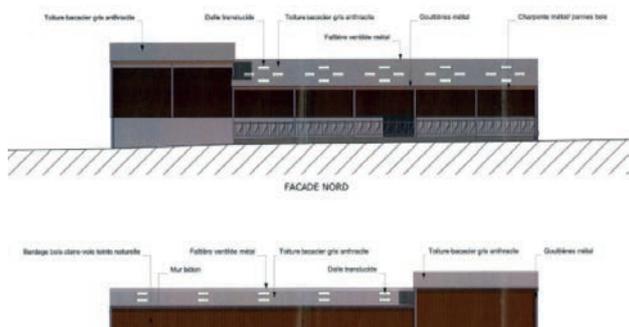
Il montre comment le projet sera vu dans le paysage environnant.



Vous pouvez réaliser au choix un croquis à la main, un montage photographique ou une simulation informatique.

6 UN PLAN DES FAÇADES ET DES TOITURES

Le plan des façades permet d'apprécier l'aspect extérieur de la construction et de vérifier les règles de hauteur.



INDIQUEZ LES INFORMATIONS SUIVANTES :

- Les dimensions de la construction (longueur, largeur),
- Les dimensions et positions des ouvertures,
- L'orientation (façade nord, façade ouest,...),
- Les couleurs et les matériaux apparents utilisés.

7 UNE NOTICE

Complément du document graphique, la notice permet de justifier vos choix : conception architecturale, adaptation au terrain, respect du paysage environnant.

RÉDIGEZ UN TEXTE DÉCRIVANT VOTRE PROJET :

- Aménagement du terrain,
- Implantation, organisation, composition et volume de la construction,
- Traitement de la construction, des clôtures, de la végétation ou des aménagements situés en limite de terrain,
- Matériaux et couleurs de la construction,
- Organisation et aménagement des accès.

**JUSTIFICATION DU PROJET :
LA CONSTRUCTION DOIT ÊTRE LIÉE ET
NÉCESSAIRE À L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE
D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE.**

8 DES PHOTOGRAPHIES

Elles montrent le terrain dans le paysage proche et lointain.

Rapportez les points de vues sur le plan de situation et sur le plan masse.

9 UNE JUSTIFICATION OU ATTESTATION

Une justification du dépôt de la demande d'autorisation, d'enregistrement ou de déclaration au titre de la législation relative aux Installations Classées pour l'Environnement (ICPE),

OU une attestation si votre exploitation ne relève pas du régime des ICPE.

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

Contactez le service Urbanisme

du lundi au jeudi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30

Le vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h

Tél. : 02 51 63 69 22 – mail : urbanisme@paysdemortagne.fr